



Formulaire à retourner par mail à codev@uccsa.fr ou
par courrier à PETR-UCCSA, Ferme du Ru Chailly 02650 FOSSOY
avant le 18/07/2021

Pour plus d'informations : 03.23.71.68.60 ou www.uccsa.fr
Vous pouvez également remplir ce formulaire en ligne en suivant ce lien :
[https://www.uccsa.fr/Formulaire-de-candidature-pour-rejoindre-le-
Conseil-de-Developpement](https://www.uccsa.fr/Formulaire-de-candidature-pour-rejoindre-le-Conseil-de-Developpement)

Formulaire de candidature pour rejoindre le Conseil de Développement

Vos coordonnées

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Courriel : _____
Numéro de téléphone : _____

Mieux vous connaître

Votre sexe : Homme Femme

Votre âge : -18 ans (Autorisation parentale obligatoire) entre 30 et 59 ans
 entre 19 et 29 ans plus de 60 ans

Quelle est la nature de votre activité ?

Activité professionnelle : _____ Lieu : _____
 Activité bénévole : _____ Lieu : _____
 Autres (préciser) : _____ Lieu : _____

Rejoindre le Conseil de Développement

Dans quel secteur d'activité souhaiteriez-vous vous investir ?

2 choix possibles. Merci d'indiquer vos préférences (1 étant la plus forte) :

Agriculture / Viticulture Economie / Emploi/ Formation Environnement
 Service à la population Culture / Tourisme / Sport Aménagement du territoire

Pouvez-vous préciser les sujets qui vous intéressent ou que vous souhaiteriez aborder au sein du conseil ?

Quelles sont vos motivations et attentes en intégrant le conseil de développement ?

Avez-vous des questions ?

Par votre candidature, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepter les informations suivantes :

Prendre part au conseil de développement c'est • Un engagement qui nécessite une participation active dans une dynamique collective • Une implication au service de l'intérêt général sans rechercher à valoriser un quelconque intérêt personnel • Un engagement bénévole • Une participation dans un espace de recherche et de contribution et non de décision • Garantir une neutralité politique dans les débats et les échanges

La liste définitive des membres du conseil de développement sera validée en comité syndical du PETR - UCCSA à la rentrée. Vous recevrez à la suite une information.

Date et signature

NB : les candidats au conseil de développement ne doivent pas être élus au conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry ou de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne. Ils ne peuvent être Délégués au comité syndical du PETR – UCCSA.

Les informations recueillies sur ce formulaire ne serviront qu'à l'usage du fonctionnement du CODEV. Elles seront enregistrées et conservées administrativement au sein de l'UCCSA pour six années le temps du mandat et ne seront pas communiquées à des fins commerciales. Pour toute information vous pouvez contacter le PETR-UCCSA par mail : codev@uccsa.fr ou bien par téléphone : 03.23.71.68.60